



Versailles, le 24 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Election présidentielle : scrutins des 23 avril et 7 mai 2017

Information des élus sur la présentation des candidats

En application des dispositions législatives
régissant l'élection du Président de la République au suffrage universel

la Préfecture des Yvelines a adressé ce jour,

le 24 février 2017,
par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception,

un formulaire de présentation

à tous les élus du département habilités par la loi
à présenter un candidat à l'élection présidentielle

Les élus concernés dans les Yvelines sont :

- les sénateurs,
- les députés,
- les conseillers régionaux,
- les conseillers départementaux,
- les maires,
- ainsi que les présidents des organes délibérants de la communauté urbaine, des communautés d'agglomération et des communautés de communes.

Les formulaires de présentation doivent parvenir au Conseil constitutionnel au plus tard le vendredi 17 mars 2017 à 18 heures.

L'attention des élus concernés est appelée sur le fait qu'il s'agit d'une date limite de réception par le Conseil constitutionnel et non d'une date limite d'envoi.

Dorénavant les parrainages doivent être transmis au Conseil constitutionnel **exclusivement par voie postale** et non plus par porteur.

Enfin, il est précisé que **seul l'original** du formulaire dûment complété doit être retourné au Conseil constitutionnel.



Contact : Service départemental de communication interministérielle – 01.39.49.79.02/75.22

pref-communication@yvelines.gouv.fr – www.yvelines.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : @Prefet78